



Réforme de l'enseignement du primaire : horizon bouché pour 2010...

La réforme de l'enseignement du primaire se met en place. Bien qu'elle affiche la volonté de vouloir réduire d'un tiers l'échec scolaire en 5 ans, elle supprime 2 heures d'enseignement hebdomadaires (3 semaines par an) et alourdit le contenu des savoirs exigés.

Elle affirme aussi la liberté pédagogique des enseignant-e-s, mais préconise un enseignement des apprentissages mécaniques par *LE* maître.

Nous dénonçons la conception passéiste, rétrograde et réactionnaire de ces nouveaux programmes.

Nous dénonçons l'externalisation de l'aide apportée aux élèves en difficulté par le biais de l'aide personnalisée, des stages de remise à niveau hors temps scolaire, accompagnés de la disparition programmée des RASED.

Nous nous opposons au principe de l'indemnisation défiscalisée des enseignant-e-s de CE1 et CM2 devant faire passer des évaluations, créant une "concurrence" et une inégalité au sein d'un même corps.

Le transfert des contenus d'apprentissage du cours préparatoire vers la grande section maternelle laisse présager la fin de l'école maternelle. Sa programmation est confirmée par la création de jardins d'éveil payants.

Toutes les conséquences de cette réforme sont, par ailleurs, énoncées dans un rapport datant de juillet 2009 des Inspections générales de l'Éducation nationale et de l'administration de l'Éducation nationale et de la Recherche.

Ce rapport est une ode à la réforme en cours, dont le bilan serait largement positif, allant dans le sens de la modernisation de l'enseignement du primaire. C'est une "brosse à reluire" pour ces enseignants et leurs cadres si "*loyaux, engagés et créatifs*". Seule fausse note, toujours d'après le rapport, les "*résistances d'inspiration politique, syndicale ou associatives, à la marge (une centaine) et qui ont d'ailleurs "bénéficié" de retraits de salaire*"...

Les médias se sont emparés du volet critique de cette réforme qui en dénonce les "inconvenients" : fatigue des élèves et des enseignants, conséquence d'une semaine concentrée sur 4 jours, réduction du temps de dialogue avec les parents, du temps de concertation entre enseignants, programmes infaisables en 140 jours (*la moyenne OCDE est de 185 jours*) .

Ce constat, nous l'avons fait dès la mise en œuvre de la réforme. MAIS nous n'en tirons pas les mêmes conclusions.

Tout ce que nous dénonçons et contre quoi nous luttons est préconisé comme solution dans la poursuite de la mise en place de cette réforme : Retour au mercredi matin travaillé (sans tenir compte du rythme des enfants) sous la seule autorité décisionnelle du ministère ; Luc Chatel, lui, se défasse sur les conseils d'école pour prendre cette éventuelle décision...

- ➔ **Création d'EPEP**
- ➔ **Mise en concurrence des établissements**
- ➔ **Suppression d'emplois**
- ➔ **Poursuite du programme, des 60 heures, des stages de remise à niveau.**

Réveillons-nous. Luttons !

Luc Briatte,
Ana Macedo,
Yvon Guesnier

■ S'Informer

Pour être au fait de l'actualité sociale, vous pouvez consulter les sites de :

- La CGT : www.cgt.fr, notamment la lettre d'information du site
- L'UNSEN : www.unsen.cgt.fr

Sommaire :

- p.2 . Pas de BB à la consigne
. Revalorisation
- p.3 . Aide personnalisée
. Semaine de quatre jours
. La CGT Educ'action apporte son soutien à E.Redon
- p.4 . Les RASEDentarisés... et les autres
. Défenseurs des enfants
. EVS
- p.5 . Evaluer pour quel soutien ?
. La Charte des désobéisseurs
- p.6 . Inspection générale et réforme du primaire
. Retraite : pas touche aux droits des femmes
. Bulletin d'adhésion

« Pas de BB à la consigne »

Ce collectif, dont la CGT Educ'action fait partie, regroupe une trentaine de syndicats, associations professionnelles et familiales.

Il lutte contre les dangers pesant sur l'accueil et la scolarisation des tout petits en crèche et à l'école maternelle.

Nous sommes opposés à la mise en place des jardins d'éveil, qui auront des capacités d'accueil élargies, des niveaux de formation des personnels moins élevés que dans les structures existantes en maternelle.

La création expérimentale de 8000 places de jardins d'éveil d'ici 2012 pour les enfants de deux à trois ans, prévoit un taux d'encadrement d'un adulte pour 8 à 12 enfants au lieu d'un pour 8 enfants du même âge actuellement pratiqué dans les crèches.

Nous constatons la perte de 68 000 places depuis 2000 pour cette tranche d'âge en école maternelle du fait des suppressions massives de postes d'enseignants, qui pourrait augurer d'une attaque plus globale contre l'école maternelle.

Nous assisterons à une pénalisation financière supplémentaire pour les familles concernées, si le taux de scolarisation des 2-3 ans régresse.

Le collectif est opposé aux diverses modifications envisagées par le nouveau décret sur l'accueil de la petite enfance.

Les titulaires d'un BEP ou CAP petite enfance seraient considérés comme du personnel qualifié au même titre que les éducateurs de jeunes enfants ou les auxiliaires de puériculture qui ont bénéficié de formations plus longues.

Ils seraient comptabilisés dans le taux légal de 50 % (peut-être 60 %) de personnel qualifié minimum dans les crèches (ce qui n'est pas vrai actuellement).

C'est une dégradation des dispositifs existants au détriment des attentes des familles et des besoins fondamentaux des enfants.

Déclaration collective :

Nous affirmons qu'une politique publique ambitieuse pour la petite enfance constitue un investissement pour l'avenir. Elle doit permettre à toutes les familles qui le souhaitent d'accéder pour leur enfant à un mode d'accueil de qualité ou à l'école maternelle sans barrière financière. Elle est la première condition pour assurer le droit au travail des femmes.

Des actions ont été menées :

- Conférence de presse, 4 pages, interpellation des ministères, de la CNAF, blocage du décret petite enfance par ses administrateurs.
- Journée d'étude interprofessionnelle CGT le 16 novembre à Brignoles (Var), journée d'action à Paris le 17 novembre avec rassemblement, entrevue au ministère de la famille, soirée débat.
- Une action décentralisée se construit à Nancy et enfin un colloque CGT/FSU sur le thème de la petite enfance se déroulera à Toulouse en 2010.

La mobilisation est en marche ! Manifestations 5 décembre 2009

www.cgt.fr
www.unsen.cgt.fr

Pas de bébés à la consigne !

Pour améliorer et développer les modes d'accueil et la scolarisation des jeunes enfants

Déclaration commune

Nous affirmons qu'une politique publique ambitieuse pour la petite enfance constitue un investissement pour l'avenir.

Elle doit permettre à toutes les familles qui le souhaitent d'accéder pour leur enfant à un mode d'accueil de qualité ou à l'école maternelle sans barrière financière.

Elle est la première condition pour assurer le droit au travail des femmes.

4 pages à télécharger sur notre site www.unsen.cgt.fr

Revalorisation : ce que la CGT Educ'action revendique !

A l'heure où Luc Chatel veut engager des négociations sur les rémunérations des personnels de l'Education Nationale, la CGT Educ'action juge très insuffisante les propositions du ministre.

Le dispositif préconisé par le ministre prévoit de revaloriser uniquement le début de carrière (jusqu'à l'échelon 6). L'immense majorité des autres n'auront rien !

Le système injuste d'accès à la hors-classe n'est pas remis en cause, seules les modalités d'accès feront peut-être l'objet d'un cadrage national.

La CGT Educ'action demande la disparition de l'actuelle "hors-classe" et son intégration indiciaire dans un déroulement de carrière commun à tous les personnels.

Elle estime très dangereuses les dispositions d'individualisation ou la création éventuelle d'un "grade supplémentaire" qui diviserait les personnels.

Nous revendiquons une augmentation du traitement, pour tous les personnels d'éducation, liant qualification et rémunération, commençant à deux fois le SMIC (ce qui était le cas au début des années 80 !).

Cette augmentation de l'ensemble de la grille permettrait de compenser les pertes cumulées depuis de nombreuses années et placerait le début de carrière d'un enseignant à 2600 € bruts. Par ailleurs, pour répondre aux besoins immédiats des personnels, la CGT Educ'action revendique une augmentation immédiate de 70 points d'indice*.

La question salariale est aujourd'hui une préoccupation majeure. Seule une mobilisation très forte des personnels de l'éducation, et plus largement de l'ensemble des salariés, permettra d'avancer et de gagner sur le dossier des salaires et des traitements.

La CGT Educ'action mettra tout en œuvre pour que l'action unitaire, la plus large possible, s'engage sur cette question.

* valeur du point au 1^{er} octobre 2009 : 4,607 euros

Aide personnalisée

Un décret de mai 2008 (2008-463 du 15 mai 2008) arrêta la nouvelle organisation des écoles et mettait en place les 60h d'aide personnalisée. Cette réforme s'imposait à tous dès la rentrée 2008. Quel bilan tirons-nous de cette mesure un après ?

Une réforme improvisée

Ni les enseignants-tes, ni les personnels spécialisés-es des RASED n'ont été consultés sur cette réforme ; sans parler des autres membres de la communauté éducative, (parents, mairies...). Aucune directive quant aux contenus pédagogiques.

Un contexte inquiétant

Cette réforme s'accompagne de la suppression de 13 500 postes, notamment la suppression de 3 000 postes d'enseignants-tes spécialisés-es des RASED. Elle est conjointe avec l'entrée en vigueur des "nouveaux programmes" rétrogrades.

Une remise en cause des principes de l'école

D'une école à l'autre, cette mesure remet en cause le principe d'égalité, notamment dans la prise en compte des différences sociologiques entre écoles et dans les obligations de service des enseignants. Hors temps scolaire, soumis au bon vouloir des parents, l'aide personnalisée banalise le travail des enseignants et transforme l'école en libre service éducatif.

Des résultats très inégaux

Si ces moments de travail en groupes à effectifs réduits permettent des relations plus détendues avec quelques élèves, on commence à ressentir l'effet négatif, sur tous les enfants du passage à 24h.

"L'an dernier on était allé plus loin dans le programme." remarquent certains collègues. De plus, l'effet stigmatisation est important : *"Pourquoi c'est encore moi qui vais au soutien ?"*

Des journées de travail plus longues

Moins de temps d'apprentissage en classe mais, pour les élèves qui suivent le soutien, journées trop longues, pause méridienne trop courte. Les enseignants qui courent continuellement contre la montre. À cela s'ajoute une perte de la convivialité dans la vie des écoles et une désorganisation dans les équipes. Organiser les temps de concertation institutionnels de façon à ce que chacun soit présent est devenu un vrai casse tête.

Alors, quelle conclusion tirer de ce premier bilan de l'Aide personnalisée ? Au pragmatisme obtus de nos dirigeants, nous répondrons par la réaffirmation de principes :

La concertation sur les rythmes scolaires, ne pourra se faire sans une vraie revalorisation salariale. La nécessité de donner les moyens aux enseignants pour travailler en groupes à effectifs réduits, c'est-à-dire "plus de maîtres que de classes".

La nécessité de la présence, en nombre suffisant, d'enseignants spécialisés et de RASED complets.

La CGT-Educ'action apporte son soutien à Erwan Redon

Elle dénonce les conditions dans lesquelles s'est déroulé le conseil de discipline du 17 septembre. Cette commission disciplinaire a abouti majoritairement à une proposition de déplacement d'office. La CGT-Educ'action demande à l'Inspecteur d'Académie des Bouches du Rhône de ne pas suivre la proposition majoritaire de la commission, majorité obtenue par l'abstention de deux délégués du personnel d'une des organisations syndicales présente dans le Conseil. L'Inspecteur d'Académie a, seul, le pouvoir de décider ou non de l'une des sanctions les plus graves qui puissent être prise contre un personnel de l'Éducation nationale. La CGT-Educ'action exige l'abandon immédiat de toute poursuite contre ce collègue.

Semaine de quatre jours

Les Inspections Générales IGEN et LIGAENR, dans leur note de synthèse sur *"la mise en oeuvre de la réforme de l'école primaire"*, abordent la nouvelle organisation de la semaine.

Selon les rapporteurs, ce nouveau rythme fatigue les élèves.

L'aide est souvent supprimée durant les semaines précédant les vacances scolaires.

La suppression de la classe le samedi réduirait le temps du dialogue avec les parents et la concertation avec les enseignants.

Les inspecteurs expriment des doutes sur la qualité (voire la réalité) des concertations qui ont lieu le vendredi soir, à la fin d'une semaine chargée. Le temps consacré aux enseignements pâtit de cette réforme *"de l'avis général des enseignants"*.

"L'année scolaire n'est plus que de 144 jours théoriques (quatre jours pendant 36 semaines), et 140 jours en fait, quand la moyenne européenne est de 185 jours".

Il n'est pas question, pour les auteurs, de revenir au samedi matin. En revanche, *"la scolarisation du mercredi matin permettrait d'alléger la semaine"*. *"Dans l'immédiat, il est indispensable de lutter contre les habitudes de grignotage du temps installées avec les sorties scolaires et les interventions extérieures"*, préconisent les inspecteurs.

La seule réponse des inspecteurs est donc d'utiliser le mercredi matin et de réduire les sorties scolaires. Le ministre a déclaré être *"attaché à ce que ce soit les écoles qui décident"*.

La CGT Educ'action dénonce ce nouveau rythme scolaire qui ne correspond pas à celui des enfants. Ces propositions sont irrecevables.

Nous demandons à ce qu'une réflexion sur les rythmes scolaires soit organisée par le ministère avec la participation de tous les acteurs concernés.

Les RASEDentarisés... et les autres

Rentrée 2009 : il faudra compter avec 1500 postes de RASED en moins, les fameux "sédentarisés", et 1500 autres transformés en "surnuméraires".

Comment les "sédentarisés" vivent-ils cette rentrée ? Ceux qui se retrouvent devant une classe ressortent des classeurs poussiéreux, et cherchent désespérément à se rappeler un métier qu'ils ne font plus depuis longtemps, avec en plus des nouveaux programmes très éloignés de leur conception de l'éducation...

Ah oui, et puis il faudra penser en plus à "conseiller" les collègues de l'école s'ils ont des élèves en difficulté.

Alors voyons voir, récapitulons : changer d'identité professionnelle, se placer en conseiller auprès des collègues qui ont eux aussi une classe... **Comment faire pour devenir ce super-institut qui n'existe que dans les fantasmes de gestionnaires ignorant presque tout de la complexité du rapport au savoir ? Mission impensable.**

Mais la majorité des 3000 personnels touchés concerne ceux qui ont été transformés en "surnuméraires", et là encore, la situation est ubuesque. Il y a certaines zones où on les laisse pour l'instant exercer leurs missions d'enseignant spécialisé E ou G, et d'autres où ils sont assignés à résidence sur une ou deux écoles.

Non seulement des secteurs entiers ne sont plus couverts, mais en plus on leur demande de remplir leur emploi du temps avec des missions fantaisistes, comme celle de faire passer des évaluations en masse à tous les élèves de plusieurs classes. **Que de confusion entre les rôles et les missions de chacun, et entre évaluation systématique et prévention.**

Tout cela n'a plus grand-chose à voir avec la circulaire qui régissait les RASED, même si celle-ci a été réécrite de manière plus évasive, ceci permettant cela.

Et que dire de la note de synthèse de l'IGEN, qui fait remarquer aux méchants enseignants spécialisés des RASED qu'ils n'appliquent pas encore la mission de "conseil" attendue d'eux, alors même que cette note a été écrite avant l'apparition de cette nouvelle circulaire ?

Les inspecteurs généraux feraient-ils les lois avant même qu'elles n'existent, et en les interprétant selon leurs fantasmes ?

On peut entendre, ici ou là, que les RASED sont quasiment supprimés. Ils ne le sont pas.

Ils sont considérablement affaiblis, mais, curieusement, leur identité est en train de se renforcer. Dans ce climat de confusion où, selon les circonscriptions et les régions, les IEN sont capables de demander tout et n'importe quoi à tous les personnels des RASED, ces derniers ne doivent pas attendre que leur hiérarchie leur dise ce qu'ils doivent faire, et doivent même éviter d'appliquer des instructions non conformes à ce pourquoi ils ont été formés.



C'est ce qui leur permettra de continuer d'exister, car il ne faut pas oublier qu'ils sont mieux formés que les IEN pour ce qui concerne la difficulté scolaire.

Les RASED subissent tous des pressions intolérables. Ils ne pourront survivre que s'ils gardent leur identité dans leur travail, et donc une partie de leur

âme aussi, sinon ils seront déboussolés au point d'avoir les mêmes envies que certains employés de France Télécom actuellement. Sauf que, faut-il le rappeler, l'Éducation nationale n'est pas encore privatisée, et qu'elle possède en elle des capacités de résistance basées sur des convictions bien éloignées de la logique gestionnaire actuelle qu'on voudrait nous présenter comme modèle unique de pensée.

Les membres des RASED, sédentarisés, surnuméraires ou pas, n'ont plus qu'à se rassembler avec tous les enseignants pour faire entendre leur point de vue de professionnels de la difficulté scolaire, comme ils ont su le faire lors de la dernière année scolaire, soutenus par une pétition forte de plus de 200 000 signatures.

Céline Florentino
Rééducatrice en RASED

AVS / EVS

Les Auxiliaires de Vie Scolaire, destinés à aider à la scolarisation des enfants handicapés, seront près de 22 000 cette année.

L. Chatel annonce 5 000 recrutements... quand, entre juin et septembre, 5 000 ont été licenciés ! Mais, le Ministre est bon : 1 000 pourront être recrutés par des associations (c'est bien d'un désengagement de l'État qu'il s'agit !).

Quant aux 4 000 autres, à qui l'État employeur n'a donné ni formation qualifiante, ni reconnaissance de la qualification acquise, rien de prévu ! Mais le ministre rassure : ce qu'on supprime, ce sont les personnes, pas les emplois ! Difficile d'ailleurs de trouver des candidats pour ces "postes", la plupart à temps incomplet pour une amplitude de travail parfois importante et un minimum d'aide pour appréhender le handicap des élèves.

Quant aux Emplois de Vie Scolaire, ils occupent parfois les mêmes fonctions sur la base de contrats aidés encore plus précaires (3 ans maximum).

Sur 30 000 arrivés à terme, seuls 400 environ auraient trouver un contrat AVS. Pour les autres, c'est le Pôle emploi !

Pour ces salariés de misère, aucune perspective d'insertion professionnelle... Dans l'Éducation, ces emplois correspondent pourtant à de vrais besoins qui nécessiteraient de vrais statuts.

Une Défenseuse des enfants trop...

Le 6 mars 2000, le Parlement a voté la création d'un Défenseur des enfants, autorité indépendante chargée de défendre les droits contenus dans la **Convention internationale des droits de l'enfant** ratifiée par la France. Depuis 9 ans cette institution, représentée par Claire Brisset puis par Dominique Versini, a interpellé les pouvoirs publics pour plus de 20 000 enfants... entre autres, pour des enfants enfermés en rétention.

Au moment où le monde entier a célébré le 20^e anniversaire de la **Convention internationale des droits de l'enfant**, le gouvernement français pond deux projets de lois pour supprimer cette institution trop indépendante..., sans consulter la Défenseuse, ni accepter la moindre concertation ! Décidément, on ne s'habitue pas à la brutalité gouvernementale...

... indépendante

Pablo Krasnopolsky

Evaluer pour quel soutien ?

Les dispositifs d'évaluations nationales se sont progressivement imposés à l'école primaire. Leur mise en œuvre est souvent apparue comme un exercice objectif.

Mais avec l'apparition des évaluations nationales CE1 et CM2, les temps changent : dans leur élaboration (réponses binaires attendues) et leurs objectifs, dans la modalité de leur suivi, dans la qualité même de leur recensement. Tant et si bien qu'elles tendent à s'éloigner des vraies priorités du terrain. Alors, faut-il s'étonner des dysfonctionnements entre le système théorique et la réalité du terrain ?

Les évaluations nationales, en l'état, ne sont pas un exercice objectif. D'autres pistes sont possibles pour évaluer les acquis des élèves et les aider, les soutenir en cas de difficulté.

La perversité de la triche pour permettre la réussite

Lors de la passation, la tentation est forte de "tricher" en aidant les élèves de façon à ce qu'ils ne se sentent pas trop en difficulté, pour être considéré en tant qu'en-

seignant, surtout quand les notions évaluées n'ont pas encore été vues en classe (évaluation CM2 en janvier).

L'enseignant aide un peu plus, voir donne la réponse pour ne pas avoir des élèves complètement découragés. Ainsi les résultats sont satisfaisants, tout va bien.

La triche marche bien car le système arrange finalement tout le monde et la chaîne hiérarchique en premier lieu. La responsabilité est reportée vers le bas qui va "se mouiller" en jouant avec le peu de moyens pour atteindre les objectifs des programmes imposés.

Jusqu'à quand ?

Pour ne pas donner l'illusion que tout va bien, nous vous invitons à ne pas entrer dans ces cercles vicieux.

Evaluation : piège à... sanction

L'évaluation nationale est devenue partie intégrante de l'activité des enseignants.

Ils ont même trouvé des vertus à l'évaluation de CE2. Mais les évaluations nationales ont changé de visage. En même temps que la "demande du client" (parents enquêtant pour choisir l'école où les résultats sont les meilleurs) est devenue essentielle, prioritaire, on a de moins

en moins parlé de moyens pour l'honorer. L'IEN n'a plus aucune marge de manœuvre dans ces domaines.

Comme toujours, les élèves ayant les bonnes aides en amont, réussiront ; les autres se contenteront de l'échec et des sanctions : stages pendant les vacances ou soutien pendant que les "bons élèves" pourront pratiquer activité sportive, artistique... La sanction est la même pour les enseignants : en ZEP de nombreux élèves à aider, dans d'autres zones géographiques, ils pourront utiliser une partie du temps pour leur formation professionnelle.

Ces nouvelles évaluations sont un non-sens pédagogique, une manipulation politique. Elles sont néfastes au système scolaire dans son ensemble. Leur boycott par tous les moyens, y compris la grève, est toujours d'actualité.

Il est temps de réagir collectivement pour bâtir, avec toutes les ressources progressistes, un véritable projet pour le service public de l'Education nationale.

La CGT Educ'action soutien LA CHARTE des désobéisseurs élaborée par le Réseau des enseignants du primaire en résistance Site : <http://resistancepedagogique.org/site/>

Soutien aux signataires de la Charte

Je me reconnais dans les valeurs portées par la Charte de la résistance pédagogique. Le droit des enfants à bénéficier d'une école fondée sur ces valeurs concerne tous, parents, citoyen-ne-s, élève-s. Aussi, j'apporte mon soutien aux enseignants du primaire en résistance, signataires de cette charte.

La charte

Les "réformes" structurelles et pédagogiques imposées par le ministère de l'Education nationale ne permettent pas de construire une école équitable, humaine et respectueuse de tous les enfants. Elles conduisent à la déconstruction de l'école publique en vue de l'ouvrir au secteur marchand. Notre devoir est d'y résister.

En adhérant à la présente charte, je m'engage à agir dans le sens d'une éducation et d'un enseignement qui visent à :



1. respecter les droits de l'enfant tels que définis dans la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, notamment le droit à une éducation de qualité pour tous, le droit à l'épanouissement et au développement harmonieux de l'enfant.

2. favoriser l'autonomie et la responsabilité de l'enfant, être doué de raison et de conscience.

3. contribuer à la construction de sa pensée par une pédagogie privilégiant la coopération et le raisonnement, plutôt que la compétition et la simple répétition d'automatismes.

4. apprendre à s'exprimer, lire, écrire, compter aux élèves en les mettant en situation de réflexion et d'échanges.

5. assumer une autorité éducative, opposée à l'autoritarisme, fondée sur le respect de la liberté de conscience, le respect mutuel et la légitimité de règles élaborées ensemble.

6. réaliser des évaluations constructives qui permettent de mesurer réellement les progrès des élèves et de favoriser l'estime d'eux-mêmes.

7. créer les conditions de coopération au sein de la communauté éducative (Enseignants-RASED-Parents...) et au sein de la classe qui aident chaque enfant à entrer dans les processus d'apprentissage et à surmonter ses difficultés.

8. promouvoir une réflexion sur l'aménagement du temps de vie de l'enfant à l'école qui respecte ses rythmes chrono-biologiques.

En signant cette Charte, j'entre en résistance en n'appliquant pas tout ou partie des dispositifs contraires aux valeurs de respect, de coopération et de progrès. Je revendique, en conscience, par loyauté envers le service public d'éducation, et au nom de la liberté pédagogique inscrite dans la loi, la possibilité de mettre en place toute alternative pédagogique dans l'intérêt des enfants.

Inspection Générale et réforme du primaire... Le discours de l'État UMP



La Cgt-Educ'action a pris connaissance de la note de synthèse émise par l'Inspection Générale de l'Éducation nationale.

Elle s'étonne de la teneur de cette note qui voudrait prouver que la réforme, mise en place depuis 2008 dans le primaire, serait une réussite qui rencontrerait l'assentiment des parents et des enseignant-e-s, et ce malgré l'opposition des organisations syndicales, présentées comme oppositionnelles, "hostiles par principe" et finalement peu représentatives des personnels.

Ce rapport, qui repose essentiellement sur les "impressions" de ses rédacteurs, est complètement déconnecté de la réalité de terrain. Reposant essentiellement sur les déclarations de la hiérarchie de l'Éducation nationale (Inspecteur d'Académie, Inspecteurs de l'Éducation nationale) et sur les enquêtes "bidons", pour ne pas dire "bidonnées" qui se multiplient, il n'a pour objet que de justifier a posteriori une réforme prise à la hussarde, sans concertation réelle avec les acteurs de l'École, et de tenter de justifier par des approximations, des impressions sans réel travail d'évaluation, la suite de cette réforme :

- la modification, une nouvelle fois, de l'organisation de la semaine scolaire, trop lourde, ce qui est réel, par l'introduction obligatoire du travail le mercredi matin, sans tenir compte des rythmes de l'enfant et de l'équilibre nécessaire de la répartition des activités dans la journée, la semaine, l'année scolaire ;
- le renforcement de la hiérarchie intermédiaire de l'Éducation, les IEN, en en faisant des "managers";
- la mise en place d'EPEP avec des directeurs-trices, maillon hiérarchique destiné à renforcer un pilotage seulement quantitatif de l'École ;
- la poursuite de la mise en place de "nouveaux programmes" qui représentent pourtant une régression importante sur le plan pédagogique ;
- la mise en concurrence des établissements scolaires ;
- la suppression programmée de dizaines de milliers d'emplois.

La vision idyllique de l'école présentée dans cette note ressemble davantage au monde des "Bisounours" qu'à la réalité. Le ton employé, les coups "de brosse à reluire" destinés aux "cadres" de l'Éducation nationale et aux enseignant-e-s qui ne se laisseraient pas influencer par les syndicats et les associations pédagogiques, toujours hostiles par principe aux réformes..., sont indignes. Rarement la haute fonction publique de l'Éducation nationale a montré une telle inféodation à un pouvoir. Elle nous avait habitués à plus d'indépendance et de sens critique. Cette note de synthèse ressemble plus à un discours de l'État UMP qu'à une réelle étude de la réforme en cours et de ses conséquences.

Notre école mérite mieux que cette pseudo étude dont le but exclusif est de servir la mise en place de la politique ministérielle.

Retraites : pas touche aux droits des femmes !

Bas salaires, pénibilité et précarité, sont trop souvent leur sort !

Le gouvernement s'apprête à prendre des décisions concernant la MDA (majoration de durée d'assurance) en prenant prétexte d'un arrêt de la Cour de Cassation. Ces majorations accordées aux mères risquent d'être, en partie, remises en cause.

Ce serait une attaque insupportable.

Il faut réagir et peser sur les choix du gouvernement.

Le revenu salarial moyen des femmes est inférieur de 26 % à celui des hommes. 80 % des salariés payés au SMIC sont des femmes.

Du début de carrière à la retraite, ces inégalités pèsent sur les femmes et ont des conséquences très lourdes sur le montant de leur retraite. Quand elles ont eu des enfants, elles totalisent un nombre de trimestres validés et un salaire annuel moyen très inférieur aux hommes. La pension de retraite, qui est calculée à partir de ces deux éléments, est donc en moyenne inférieure de 30 à 40 % à celle des hommes.

C'est là la vraie raison de l'existence des majorations de durées d'assurance (MDA) accordées aux mères de famille, c'est ainsi que le Conseil constitutionnel la justifiait en 2003.

Nous, soussignés, exigeons :

- Le maintien du droit actuel des trimestres validés dans son intégralité pour le privé comme pour le public, en les liant à l'accouchement et à la maternité afin de répondre au problème juridique posé par la Cour de cassation ;
- La nouvelle formulation juridique doit permettre aux femmes ayant adopté ou pris en charge un enfant le bénéfice des MDA ;
- La situation des hommes ayant élevé seuls leurs enfants, s'ils se trouvent statistiquement dans une situation comparable aux mères de famille (carrières plus courtes et salaires plus bas), doit être étudiée pour leur permettre de bénéficier des MDA .

(cette pétition est à signer en ligne : cgt.fr)

Bulletin de contact et d'adhésion



6 p
1er degré

Je souhaite :

- me syndiquer
- prendre contact

Nom :

Prénom :

Adresse personnelle :

Code postal :

Commune :

Établissement :

Code postal :

Commune :

Tél :

E-mail :

CGT Educ'action - 263, rue de Paris
case 549 - 93515 Montreuil cedex
unsen@ferc.cgt.fr